

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 24 AOUT 2015**

**L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Yves ZUMSTEIN** (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)

**Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)

**Marie-Pierre ROPITAL** (à Nathalie MONTFORT)

**EXCUSES :**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI** (absent pour les questions **14 et 14 bis**)

**Jean-Yves HERBEUVAL** (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)

**Sylvie ZATAR** (absente pour les questions **16 à 18**)

**Naghieb REFFAS** (absent pour la question **n° 19**)

**Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA** (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

**SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 32 : Appel à projets pour le développement de l'îlot LA CLOUTERIE - MAUBEUGE en vue de la cession du foncier de cet îlot**

Dans le cadre de son contrat de ville signé le 26 juin 2015, la Ville de Maubeuge veut apporter son soutien au développement d'un projet mixte « habitat, service, commerce et hôtel d'entreprises », en lieu et place de l'îlot d'immeubles constituant l'angle de l'avenue de France et du quai des Hennuyers. Ce projet s'inscrit en lien avec ceux de requalification et de densification du centre-ville et plus particulièrement de la ville basse avec :

- La transformation de la gare en plate forme multimodale et pôle d'échanges ;
- L'inscription du quartier des Provinces Françaises, quartier prioritaire au titre des priorités nationales du nouveau programme national de renouvellement urbain NPRU ;
- Le pôle gare déclaré d'intérêt Communautaire et en cours de définition et un programme d'activités à dominante ludique et de loisirs ;
- La future réalisation d'un marché couvert à proximité de la Place de Wattignies ;
- Le projet de requalification et revalorisation du bâtiment de l'Arsenal ;
- La programmation en cours de finalisation de l'îlot Horloge Fleurie.

Pour cela, la municipalité a choisi de mettre en place un appel à projets (A.A.P) portant sur un site à destination de porteurs de projets en capacité de proposer un ensemble mixte « habitat, services, commerces, hôtels d'entreprises ».

Il fera l'objet d'un cahier des charges qui détaillera l'ensemble des conditions et attendus de cet AAP aux fins de lancer une consultation d'opérateurs.

A travers cet appel à projets, la Ville de Maubeuge compte :

- Soutenir des projets immobiliers, de qualité, mixtes « logements innovants, commerces, services, hôtel d'entreprises » ;
- Promouvoir la qualité environnementale et énergétique et l'innovation sociale et d'usage ;
- Concourir au développement de modes alternatifs de construction de la ville ;
- Favoriser une conception des logements en dehors des modèles d'habitat standardisés ;
- Contribuer au développement économique pour le développement de commerces, services et hôtel d'entreprises.

Pour mener à bien cet appel à projets, la Ville de Maubeuge propose de :

- Réserver un site pour cet appel à projets ;
- Mettre à disposition une équipe dédiée à l'accompagnement des groupes porteurs de projets intéressés jusqu'à la sélection d'un lauréat ;
- Faciliter la mise en réseau d'acteurs partenaires de l'appel à projets.

### LES TERRAINS CONCERNES

Les terrains identifiés permettent la réalisation de logements. L'entité retenue proposera différents scénarii intégrant des surfaces à vocation professionnelle ou sociale qui pourront prendre la forme de commerces, de services, d'activités libérales, d'un équipement, de locaux associatifs ...

Ces parcelles ont été choisies pour :

- Leur maîtrise foncière publique (maîtrise foncière Ville et portage foncier EPF - convention en date du 15/08/2013)
- Leur disponibilité proche ou immédiate.

A l'issue de l'appel à Projet, la Collectivité et l'Établissement Public Foncier pourront procéder librement à la cession du foncier, pour tout ou partie du périmètre défini, à l'opérateur qu'ils auront désigné.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'Appel à Projets pour le Développement de l'îlot la Clouterie.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Avec 2 ABSENCES : C SAVAUX / X DUBOIS,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer l'Appel à Projets pour le Développement de l'îlot la Clouterie.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**